EDITO. p.1

EMPLOI. p 2

ELECTIONS PRO p.3

FORMATION p.4

SPORT SCOLAIRE. p.5

FICHE ADHESION p.6

RESPECT DU METIER p.7

ADHESION. p.8

STAGIAIRES p.8

Bulletin Académique du Snepaga Bordeaux

SNEP – FSU syndicat National de l'Education Physique – Fédération Syndicale Unitaire 138, Rue de Pessac, 33000 Bordeaux – Tel: 05 57 81 62 46 s3-bordeaux@snepfsu.net – www.snepfsubordeaux.net – Permanences vendredi matin Imprimerie du SNEP CPPAP: 051 0 8 07338 – Directeur de publication: Nathalie Lacuey





EN CETTE RENTRÉE 2022, PLUS QUE JAMAIS ON NE LÂCHE RIEN !

A l'issue des deux scrutins nationaux (présidentiel et législatif), l'émergence d'une dynamique sociale et politique progressiste nous conforte dans l'espoir de faire prendre d'autres voies que celles de l'ultra-libéralisme, d'avancer d'autres alternatives et de gagner des batailles.

Sans occulter pour autant la forte progression du RN et la banalisation d'un discours extrême, de discrimination et de rejet de l'autre, le gouvernement Macron 2 va devoir composer et faire face aux débats pour avancer sur ses réformes. La démocratie doit retrouver sa place et sa légitimité au sein de l'Assemblée nationale!

Les chantiers à mener sont immenses. Les urgences sont nombreuses, écologiques, sociales, énergétiques et les mesures économiques, politiques pour y parvenir doivent tourner le dos à un système capitaliste, dont le concept de l'accumulation de valeur sans limite n'est plus tenable.

Le respect de l'environnement, du vivant, la justice sociale et les biens communs doivent guider toute action politique. Nous aimons à penser que l'évocation de « la fin de l'abondance et de l'insouciance », de la « sobriété énergétique » s'adresse fortement aux « premiers de cordée », aux grandes fortunes, aux entreprises du CAC 40 dont les bénéfices s'élèvent à 73 milliards d'euros soit 24% de plus par rapport au premier semestre 2021.

Si taxer les superprofits semble inefficace à notre ministre de l'Économie pour faire face à la situation de crise générée par la guerre en Ukraine mais aussi par des spéculations outrancières des grands groupes de l'énergie, les pressions de l'opposition, d'organisations comme OXFAM, la voix du président de l'ONU, Antonio Guterres, les choix pour cette taxation de l'Espagne, de l'Italie, de la Grande Bretagne, sont en train de faire bouger les lignes ...

L'École, les services publics ont un rôle essentiel à jouer dans ce contexte.

Leur donner les moyens pour réaliser leurs missions auprès de l'ensemble de la population sur tous les territoires, passe notamment pour les enseignants par la revalorisation des salaires mais aussi par l'amélioration des conditions de formation et d'exercice (effectifs, installations, ...).

La promesse d'une École du futur avancée par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap N'Diaye, est un leurre! La fin du collège unique, la destruction de la formation initiale en lycée professionnel, le « 30 minutes de pratique physique quotidienne » en primaire, les « 2h de sport en plus par semaine au collège » constituent, à l'inverse de l'affichage gouvernemental, des attaques contre le Service public d'Éducation et participent davantage à individualiser les parcours, à aggraver les inégalités.

C'est simple, on n'en veut pas!

L'enjeu du collectif est posé. Les couacs de la rentrée, pénurie de personnels, heures d'enseignements non assurées, annonce de fermetures de piscines, baisse des budgets pour les projets pédagogiques, le chauffage, pénurie de chauffeurs de bus, doivent nous mobiliser et non pas prendre racine dans notre quotidien!

Aussi engageons-nous par la syndicalisation et participons massivement avec le SNEP FSU aux temps forts :

- Le jeudi 29 septembre 2022 à la journée interprofessionnelle de grève et d'actions pour les salaires, la justice sociale et écologique.
- Du 14 au 18 novembres 2022 à la semaine SNEP FSU de l'EPS et en s"inscrivant dans les initiatives organisées en faveur des « 4h d'EPS tout au long de la scolarité »
- Du 1er au 8 décembre 2022 en votant FSU aux élections professionnelles pour faire entendre sa voix et élire ses représentants dans les instances.

Il en va de la reconnaissance de notre métier, de la qualité de notre enseignement et de ce que l'École donnera à tous nos élèves.



Nathalie LACUEY Secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux nath.lacuey33@gmail.com





EMPLOI

PÉNURIE d'enseignants! Que cachent les manques?

Septembre 2022 : l'ensemble des médias met en avant, et semble découvrir, la pénurie d'enseignants par la seule facette du défaut de recrutement de plus de quatre mille postes offerts aux différents concours donc non pourvus, faute d'un nombre de candidats suffisant.

Mais faut-il rappeler que concernant l'EPS, plus de 4000 impétrants avaient passés les écrits, ainsi, tout du moins en EPS, la question du vivier de recrutement ne se pose pas dans les mêmes termes que d'autres disciplines.

S'étonner d'une telle rentrée, c'est ignorer ou passer sous silence plusieurs facteurs et choix politiques.

Car pour que nous en arrivions à une telle situation, il nous faut nous interroger sur ces choix qui sapent les fondations de notre fonction publique.

La politique actuelle de la répartition des moyens (les supports postes) impacte toute la profession, dégradant les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissages des élèves, tout en tentant de masquer la pénurie.

Le passage d'une HSA imposable à deux, l'affectation sur deux, voire trois établissements en complément de service, l'affectation des stagiaires sur des blocs horaires de 20h, la mise en place des masters alternants sont autant de moyens répondant à cette logique, autant de postes cachés que nous devons révéler.

Nous avons obligation d'exprimer nos besoins, tous nos besoins, face à une administration qui tente toujours plus de les minorer et qui s'organise pour cela.

Ainsi fut un temps où il existait des groupes de travail qui permettaient aux organisations syndicales représentatives des personnels de participer, en relation avec les services du rectorat, à l'élaboration du calibrage, terme abscon, qui n'est autre que le nombre d'enseignants d'EPS qui doivent rentrer dans une académie pour répondre aux différents besoins. EXIT le calibrage!

Fut un temps ou les affectations des personnels se traitaient en commissions paritaires académiques ou nationales, cette parité qui mettait donc à égalité en nombres et en voix les représentants des personnels et de l'administration était le garant de l'équité et de la transparence. EXIT les commissions paritaires, loi de transformation de la fonction publique oblige!

En supprimant et/ou en minimisant le paritarisme, l'État s'attaque indirectement au statut du fonctionnaire.

En masquant des besoins, en opacifiant les phases d'affectation des personnels, l'État organise lui-même la dégradation de son service public. EXIT le droit à mobilité des personnels

Déporter le débat sur l'attractivité des concours, c'est aussi instiller leur remise en cause, c'est donc poser une fausse problématique sur un réel problème.

Si la question de l'attractivité du métier au regard du niveau de rémunération s'est invitée déjà pendant la campagne présidentielle, et ce, avec encore plus de prégnance depuis l'explosion de l'inflation, nous devons la corréler avec la question du

recrutement par concours, mais aussi de la formation initiale, de l'entrée progressive dans le métier, du déroulé de carrière, de l'aménagement des fins de carrières et de la retraite.

De la qualité de l'expression de nos besoins découle aussi tous les éléments cités ci-dessus, c'est pourquoi nous vous invitons vivement à répondre aux sollicitations du SNEP-FSU et de ses militants en renseignant les diverses enquêtes (Papier, flash, formulaire) qui doivent permettre d'afficher sur la place publique le réel bilan de ce cette rentrée tout en nous projetant sur le budget 2023.

Ces différentes données donneront lieu à un affichage, à des publications, à des interpellations tout au long de l'année; la période de la DGH n'étant qu'un point d'orgue de cette bataille de l'emploi qu'il nous faut mener plus en permanence et continuité, déjà le 29 septembre en représente une première étape.

Portons ces revendications avec force, car il y a fort à parier que « la fin de l'abondance » ne serve d'alibi à une nouvelle cure d'austérité à l'EN comme ailleurs, justifiée en cela par l'urgente obligation de la transition écologique.

Osons imposer nos voix, nos choix, pour écrire cette bifurcation non pas au détriment des services publics mais avec et grâce à eux.

« Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec on atterrit dans les étoiles » Oscar WILDE

41 stagiaires à temps plein dans l'académie de Bordeaux

41 postes masqués!

Denis VERGÉ Responsable académique secteur Emploi vrg.denis@gmail.com



39 TZR sur l'académie de Bordeaux La continuité du service public d'Education n'est pas assurée!

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES REPRENDRE LA MAIN SUR LE MÉTIER.



Du 1er au 8 décembre,

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX

gyec les syndicats de la FSU

Du 1er au 8 décembre 2022, tous-tes les agent-es seront invité-es à s'exprimer pour élire leurs représentants. C'est un temps démocratique pour mettre en avant notre attachement à un fonctionnement transparent de l'institution et au rôle des représentant-es élu-es du personnel.

Les élections professionnelles éliront pour 4 ans les représentant es qui siègeront dans les comités sociaux d'administration (CSA) et dans les commissions administratives paritaires (CAP). Ces instances nous concernent toutes et tous dans notre quotidien car elles décident de la répartition des moyens, des choix éducatifs, de la gestion des carrières. Pour rappel, en 2018, le SNEP FSU avait obtenu plus de 83% des suffrages exprimés dans l'académie de Bordeaux.

La loi de transformation de la Fonction publique (LTFP) de 2019 a fait évoluer le rôle des représentant·es du personnel dans les CAP, provoquant une opacité sur les avancements de carrière ou les opérations de mutations. Pour le SNEP et la FSU, cette attaque contre le paritarisme et la représentation des agent·es doit être combattue. La mobilisation par le vote aux prochaines élections sera un point d'appui pour obtenir son abrogation puis gagner ensuite de nouveaux droits.

La LTFP a aussi, sous couvert de simplification et de modernisation (sic), modifié le périmètre de composition des nouvelles instances qui seront élues. Exit la CAP des professeurs d'EPS qui se retrouvent intégrés dans une large commission du second degré au sein de la FSU.

Pour voter SNEP, il faudra cliquer FSU!

Pour développer l'EPS et un service public d'Éducation de qualité partout sur le territoire, faire reculer la précarité, revaloriser le métier et atteindre l'égalité professionnelle, nous appelons la profession à voter massivement à ces élections pour les listes FSU.

Le scrutin se déroulera de manière électronique. Chaque établissement mettra en place un bureau de vote. D'ores et déjà, il s'agit de vérifier que les boites mails académiques ne sont pas pleines afin de pouvoir recevoir les identifiants qui permettront de voter.

Du 1er au 8 décembre 2022, faisons entendre notre voix.













FORMATION

ANTICIPER SA FORMATION:

UN BULLETIN SPÉCIAL
STAGES DU SNEP FSU
BORDEAUX POUR



T'AIDER!

Nathalie LACUEY Secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux nath.lacuey33@gmail.com

Le droit à formation syndicale est à ce jour encore maintenu! Aussi nous invitons chacun et chacune à le faire valoir.

Ce droit est explicitement reconnu par le statut général des fonctionnaires pour tout titulaire, stagiaire, non titulaire dans la limite individuelle de 12 jours ouvrables par an avec la rémunération intégrale et sans être contraint de remplacer ses cours (Code général de la FP - livre II Art L215-1 - Ordonnance n° 2021-1574 du 24/11/2021).

Le SNEP-FSU, du niveau national au niveau départemental, organise de nombreux stages sur différents thèmes, péda, installations sportives, sécurité responsabilités, mutations, agir dans les établissements, entrée dans le métier, ..., et nous invitons toute la profession, collègues syndiqué-es ou non syndiqué-es à y participer massivement.

Maintenir notre expertise, l'enrichir, renouveler nos pratiques en les questionnant,

s'informer, questionner, s'outiller pour mieux comprendre l'évolution du système scolaire, et pouvoir agir pour nos métiers, l'ÉPS, l'École, les élèves avec la volonté de renforcer le Service public d'éducation, sont les exigences d'une formation de qualité que nous portons.

Aussi, dès à présent, organise ton calendrier de stages pour l'année en consultant notre bulletin Spécial Formation SNEP-FSU Bordeaux et sa programmation pour 2022-23!

Attention erratum sur 2 dates dans la version papier distribuée en début d'année (la version en ligne est à jour): Stage Équipements reporté les 21 et 22 novembre 2022 Stage non titulaires les 15 et 16 décembre 2022

|--|

QR code pour lire le bulletin en ligne

1	J	Rentrée	1	S		1	M			1	J		1	D	
2	V		2	D		2	M				V	du 1er au 8	2	L	
3	S		3	L		3	J				S	décembre	3	M	
4	D		4	M		4	V			4	D			M	
5	L		5	M		5	S				L	ELECTIONS PROFESSIONNELLES	5	J	5 & 6 janvier:
6	M		6	J		6	D			6	M		6	V	Stage AGIR (CA, DHG, AS)
7	M	(Re)adherer au SNEP FSU dès la	(Ré)adhérer au 7 V 7 L 7			M	Voter!	7	S	(CA, DITG, AS)					
8	J	rentrée !	8	S		8	M			8	J		8	D	
9	V		9	D		9	M			9	V		9	L	
10	S		10	L		10	J			10	S		10	M	
11	D		11	M		11	v			11	D		11	M	
12	L		12	M		12	S			12	L		12	J	
13	M		13	J		13	D			13	M		13	V	
14	M		14	v		14	L	14 & 15 novembre		14	M		14	S	
15	J		15	S		15	M	Stage PEDA VOLLEY		15	J	15 & 16 décembre:	15	D	
16	v		16	D		16	M			16	v	Stages NON TITULAIRES	16	L	
17	S		17	L		17	J	Semaine de l'EPS!		17	S	HIODAIRES	17	M	
18	D		18	M		18	v			18	D		18	М	
19	L		19	M		19	S			19	L	_	19	J	
20	М		20	J	AGE INFLATION FSU	20	D	21		8, 22			20	v	
21	М		21	v		21	L	novembre: Stage		embre age			21	S	
22	J		22	s		22	М	MUTATION	St				22	D	
23	v		23	D		23	М	INTER	EQUIP	EME	NTS	s		L	
24	S		24	L		24	J			24	ISI		23	М	
25	D		_	M		25	v			25	D		25	М	
26	L			M		26	s			26	I.		26	J	
27	М		27	T		27	D			27	М		27	v	
28	M		28	V		28	L			28	M		28	S	
29	J		29	S		29	M			29	J		29	D	
30	V			D		30	M			30	V		30	-	
30	٧			_		30	M				ш			L	
Ш	Ш		31	L			L			31	S		31	M	

SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE JANVIER

"Mieux comprendre le présent pour bâtir l'avenir"

Jean Lafontan, ancien secrétaire général du SNEP-FSU



		FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN
1	M		1	M		1	S		1	L	1er mai	1	J	
2	J		2	J		2	D		2	M		2	V	
3	V		3	V		3	L		3	M		3	S	
4	S		4	S		4	М		4	J		4	D	
5	D		5	D		5	М		5	V		5	L	
6	L		6	L		6	J		6	S		6	M	
7	M		7	M		7	v		7	D		7	M	8 & 9 juin:
8	M		8	M		8	S		8	L		8	J	Stage PEDA
9	J		9	J		9	D		9	M		9	V	ÉPREUVES
10	V		10	V		10	L		10	M		10	S	COMBINÉES
11	S		11	S		11	M		11	J		11	D	
12	D		12	D		12	М		12	V		12	L	
13	L		13	L		13	J		13	S		13	М	
14	M		14	М		14	v		14	D		14	M	
15	M		15	M		15	s		15	L		15	J	
16	J		16	J	17 mars:	16	D		16	M		16	v	
17	v		17	v	Stage MUTATION	17	L		17	М		17	s	
18	S		18	S	INTRA	18	М		18	J		18	D	
19	D		19	D		19	М		19	v		19	L	
20	L		20	L		20	J		20	s		20	М	
21	М		21	М		21	v		21	D		21	М	
22	М		22	М		22	s		22	L		22	J	
23	J		23	J	23 & 24 mars:	23	D		23	М		23	v	
24	v		24	v	Stage GPS (métier, Fonction publique,	24	L		24	М		24	s	
25	S		25	S	économie, q° éducatives)	25	М		25	J		25	D	
26	D		26	D		26	М		26	v		26	L	
27	L	27 & 28 février	27	L		27	J		27	s		27	М	
28	М	Stage Sécu- Responsabilité	28	М		28	v		28	D		28	М	
	1	kesponsabilité	29	М		29	S		29	L		29	J	
<u> </u>	Н		30	T		30	D		30	М	30 mai: Stage GRAND SAUT	30	v	
\vdash	Н		31	V		30	12		31	-	(stagiaires)	30	ľ	
	Ш		51	ľ		_	L		51	M		_	L	



SPORT SCOLAIRE

Pour une rentrée sportive scolaire enthousiasmante

Il est nécessaire que la rentrée 2022 se fasse sur les chapeaux de roues avec une reprise massive des rencontres inter-établissements.

Les élèves et les enseignantes en ont besoin, il faut foncer ; les finances de l'UNSS permettent de le faire. En effet, les voyants sont au vert pour une reprise « à la normale » avec un cadre sanitaire au niveau « socle » dès septembre (toutes les APSA et toutes les rencontres sont autorisées). Nous savons par expérience que dans notre académie tout a été mis en place par les directeurs départementaux pour s'adapter au maximum afin de permettre aux élèves de pratiquer et se rencontrer malgré les nombreuses restrictions.

Au sein de l'académie de Bordeaux, les AG de rentrée se sont tenues dans une très bonne ambiance et nous laissent augurer d'une reprise à la hauteur de nos ambitions.

Cette année scolaire reprend avec une nouvelle direction au sein du service régional. L'expérience au sein de la structure des directrices par intérim doit nous permettre de reprendre de manière sereine et dynamique.

Mais d'autres difficultés nous attendent.
Parmi elles, la pénurie de chauffeurs de bus, l'explosion du coût des transports, des fermetures de piscines, des installations sportives en nombre

insuffisant et de plus en plus souvent payantes, des cours le mercredi aprèsmidi dans trop de lycées qui privent les élèves de sport scolaire...

A cela, s'ajoute le nouveau dispositif « 2 heures supplémentaires de sport au collège » voulu par le ministère. Pourquoi un tel dispositif alors qu'il vient directement concurrencer les activités de l'AS ? La priorité reste le temps de l'AS et de l'UNSS le mercredi après-midi, accessible à toutes et tous les élèves volontaires.

Camille Jacques Responsable Sport scolaire SNEP FSU Bordeaux







NE RIEN INSCRIRE ICI

Syndicalisation 2022-2023

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Liste des trésorier es départementales aux sur le site du SNEP FSU Bordeaux

Ou envoyer à SNEP FSU 75 rue des Rondeaux 75020 Paris

		ou envoyer	a SINE	-130, /	o rue c	ies Kon	ideaux,	7 3020 1	alis											
	Date de naissance//			Etablissement d'affectation ou zone de re						nt										
	Nom							ablisseme												
			≝		abiisseille	110														
	Nom de naissance					professionnelle	Nom													
	Prénom					<u>.</u> 5	Adresse	complète	:											
Ę,	Adresse complète																			
Έ	i i					, je														
Identité						<u>a</u>	Echelon	(ou group	e pour le	s retraite	és)									
Г.			ē	Situation	n adminis	trative (e	ntourez	ci-des sou	s)											
	Mail					Situation	T	ZR	Poste	fixe	Temps	partiel :	%							
						<u> 2</u>														
	Téléphone fixe					S	Prof Spor	t stagiaire	Prof EPS	stagiaire	Ag	régé stagia	aire							
	Téléphone portable						D	is ponibili [.]	té	(Congès (p	arental	.)							
	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Farmet des beelleute	FELL / "D	OLIB" \						! . ! .	L									
	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin	F3U (P	OUR)		l		spensable	•											
2	Version papier	☐ Version papie	r			faire fig	gurer des inf	u SNEP-FSU ormations d	ans des fichi	ers et des tr	aitements in	formatisés	dans les							
Ė	☐ Adresse personnelle	Adresse per	sonnelle			condition euro	ns fixées dar péen n°2016	ns la loi infor 5/679/UE dit	matique et li RGPD du 27	bertés du 6 /04/2016 a	/01/78 modi oplicable le 2	ifiée et au R 25/05/2018.	èglement Cette							
Bulletins	Adresse établissement	☐ Adresse éta	blisseme	nt		autorisati	ion est révoc	able par mo NEP-FSU - Sei	-même dans	s les mêmes	conditions	que le droit	d'accès en							
ĕ	Version électronique	☐ Version électr				l .	signature					2000, 75020								
		ies "Contre pied" uniquement p		nstale																
	Elivor des liors ser	<u> </u>				0150	000 0													
		Cotisations S	NEP-F	SU ME	ROP	OLE 2	022-20	J 23												
	Entourez votre catégorie	professionnelle					Caté	gorie/éch	elon											
	t t t	t t	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11							
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA		100 €	126€	146€	155 €	163€	168€	178 €	190€	202€	216€	231€							
	Prof EPS classe normale biadn				152€	159 €	168€	180€	189 €	202€	217€	232€	241€							
	<u>.</u>	ort Hors Classe – PCEA Hors Cla		212€	227€	245 €	260€	274€	282 €											
professionnelle	Prof EPS Classe Ex Prof Spor	t Classe Ex PCEA Classe Ex.	238 €	252€	266€	285 €	305 €	317€	334 €											
	CE			120€	126€	133 €	139€	146€	152 €	160€	168€	178€	188€							
	CE Hors Classe		212.6	221.6	178€	188 €	213€	229€												
	CE Classe Ex.	ah alaa	213 € 1	231 € 2	245 € 3	260 € 4/HEA1	274 € 5/HEA2	282 € 6/HEA3	7	8	9	10	11							
	Catégorie / é Agrégé - CTPS	chelon	110€	169€	172 €	4/HEA1 186 €	197 €	211 €	226€	242€	259€	274€	11 285 €							
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hor	s Classo	259 €	274€	285€	305 €	317€	334€	220 €	242 €	239€	2/4€	203€							
SS	Catégorie / é		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11							
Jo.	Agrégé Classe Ex CTPS Classe		285 €	305 €	317 €	334 €	334€	347 €	366 €											
gorie pr								103 €												
	844 - CDI - 84	rieur à 1001 € → Groupe 1	59 € 73 €		101 € et 1		000€→													
ègo	traitement mensuel brut. Enti	re 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	501 € et 1	. 800 € →	Groupe 5	117 €	Supérieu	r á 2 000	€ →	Groupe 7	146 €									
até	Enti	re 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	88 €																	
0	Prof EPS ou de sport stagiaire à	il'externe 100€	Contract	uel (CDD) temps p	olein à l'année 44 €				А	bonneme	in								
	Agrégé stagiaire nouvel enseig	Etudiant	contract	uel alterr	nant et au	utre CDD	20€	Non syr		dicables	60 €									
	Congé parental - disponibilité	Congé d	e formati	on			102€		Instituti	ons/Associations		60 €								
	Stagiaire non reclassé : selon échelo	n de la catégorie d'origine.	Temps	partiel : à cal	lculer selon	'échelon et	la quotité de	service.		Etudiant	s STAPS		20 €							
				Entre 16	501 € et 1	800 € →	groupe 4	94€	Fntre 2.5	01 € et 2	700 € →	148 €								
	Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle Infé	rie ur à 1151 € → Groupe 1	51 €				groupe 5	_			900€→	_								
	avant prélèvement à la Enti	re 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 2 0	051 € et 2	300 € →	groupe 6	117€	Supérieu	r à 2 900	168€									
	source. Enti	re 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 3	301€et2	2 500 € →	groupe 7	134€												
		Je chois	sis de	payer	ma co	tisatio	on													
1/ En	ligne sur le site https://lesite.si	nenfsu fr/																		
		•				1														
2/ Pa	ir chèque à l'ordre du SNEP-FSU	Précisez le nombre de chè	ques (ma	x 8)		[(Indique	z au dos	de chaqu	e chéque	la date d	'encaisse	ment)								
3/ Pa	r prélèvement(s) en une ou plu	sieurs fois (effectué le 5 de chaq	ue mois (d'octobre	à juin, m	ax 8 fois). Rempli	ssez le ma	andat ci-d	lessous.										
	Nombre de p	rélèvements		Indiquez	le 1er m	ois de pr	élèvemer	nt												
_	En signant ce formulaire de m	andat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer de	s instructions à	votre banque	pour débiter v	otre compte.	et (B) votre ban	ngue à débiter v	otre compte		i									
PRE	C4 \$50 050 851	ns du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être rem								lle.										
M	[ANDAT] Une demande de rembourser										CRE	DIT D'IM	POT							
S		la date de débit de votre compte pour un prélèvem ans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé									0,,	1 / /6								
Single Eu		ent mandat sont expliqués dans un document que v		tenir auprès de	votre banque							ıs bénéfio crédit d'i								
l								Pour le c	ompte di	ı	ég	al à 66%	du							
Nom							SNEP-FSU						otre							
Prénd	om						_	76, rue d	es Ronde	eaux	l'intégralité de la									
Adre	sse							75020 P	ARIS											
Comp	ol. d'adresse			Ref : cotisatio						IEP	isation e: lure dans									
CP - \	/ille						-	A:			IIIC	frais	. 10.3							
Pays							-	Le :												
_	IBAN						-				II .	avama la	une							
											Par	exemine								
Code	BIC						-	Signatur	e :		cotisa	exemple, tion de 15 oûte réelle	2 € ne							

RESPECT DU METIER



INFOS À GARDER.

Evelyne SALLANNE et Henri SIVY co-responsables dossier "Respect du métier et des personnels" SNEP FSU Bordeaux

FICHES: DROITS DES PERSONNELS.

IFICHE n°3 IVotre dossier Ipasse en Conseil IMédical réuni en IFormation IPIénière (CMFP), Iex commission de Iréforme. IPourquoi ? IQue faire ?

Suite à expertise, vous venez d'être avisé.e de la tenue d'un Conseil Médical réuni en Formation Plénière (CMFP).

Généralement vous n'avez pas demandé le rapport d'expertise. De plus vous ignorez le rôle des représentants du personnel dans cette instance qui dépend de la Préfecture (Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités, DDETS) et vous ignorez vos droits

1. Pourquoi le CMFP est-il consulté ?

Cette consultation est **obligatoire**. Son avis permet à Mme la rectrice de prendre une décision sur :

- la détermination d'un taux d'Incapacité Permanente Partielle (IPP) et pour l'attribution d'une Allocation Temporaire d'Invalidité suite à une maladie professionnelle ou un accident de service ou de trajet. Dans le cas d'un accident, l'IPP doit être d'au moins 10 %,
- une mise à la retraite pour invalidité ou l'attribution d'une rente à un stagiaire licencié pour inaptitude physique,
- l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie lorsque l'administration refuse d'établir le lien entre le service et l'accident ou la maladie. L'administration estime alors qu'il y a faute personnelle ou que l'accident ne

peut occasionner les lésions décrites. De plus, L'article 8 du décret 86-442 du 14 mars 1986 lui permet de saisir le CMFP quand elle le souhaite « Les conseils médicaux sont saisis pour avis par l'administration, à son initiative ou à la demande du fonctionnaire ».

2. Que devez-vous faire lorsque vous apprenez que votre dossier sera examiné en CMFP ?

- Prendre contact, le plus rapidement possible, avec nous, représentants du **SNEP FSU** qui siégeons et voterons. En effet, notamment si l'expertise a été défavorable, nous argumenterons pour que les 3 médecins qui siègent au CMFP puissent avoir d'autres éléments que l'expertise pour se prononcer. Nos noms et adresses sont sur l'avis que vous avez reçu, sinon consultez le site http:// www.snepfsu-bordeaux.net/wp/ l'onglet SANTE, ACCIDENT, CONFLIT PRO, sous onglet Santé et médical, fichier nommé : Conseil Médical Formation Plénière (ex CR). Ou bien contactez le secrétaire départemental du SNEP.
- Demander par mail, à la DDETS, avec en PJ votre carte d'identité, tous les éléments de votre dossier (questions posées à l'expert par l'administration, compte rendu intégral de l'expertise, questions auxquelles doit répondre le Conseil médical...). La connaissance de tous ces éléments sera nécessaire pour la défense de votre dossier.

3. Rôle primordial des représentants du personnel FSU au CMFP

Nous avons obtenu en 2021 2022 :

- des avis favorables à la reconnaissance de l'imputabilité d'un accident malgré des expertises défavorables, grâce à une connaissance très fine des dossiers, par des interventions pertinentes parce nous sommes, comme vous, des enseignants EPS en poste,
- **de nouvelles expertises** avec cette fois les questions pertinentes,
- et même obtenu **la tenue d'un nouveau conseil médical**, la réglementation n'ayant pas été respectée. Le conseil médical a alors modifié favorablement son avis !

Nous vous aidons à monter votre dossier ATI et à suivre son traitement. Nous vous avertissons lorsque votre dossier sera revu 5 ans plus tard et nous vous conseillons, pour la future expertise, de passer les examens médicaux indispensables.

4. Composition du CMFP et déroulement

Composition : trois médecins désignés par le Préfet, deux membres de l'administration, deux représentants du personnel du même corps que vous, désignés suivant les résultats des professionnelles. élections Attention après les élections professionnelles de décembre 2022, il n'y aura plus nécessité d'équivalence du corps, ni de la discipline pour ces représentants. Cependant le SNEP proposera à la FSU de maintenir des représentants enseignants EPS dans chaque département. Vous noterez ici l'IMPORTANCE de votre vote pour les futures élections professionnelles pour la défense de VOS DROITS.

<u>Déroulement</u>: Si vous souhaitez être entendu, accompagné.e ou non d'une personne de votre choix, ou faire entendre cette personne sans que vous soyez présent, il faudra le demander. Vous pourrez présenter des observations écrites et fournir des certificats médicaux. Le CMFP peut vous convoquer.

Le CMFP procède au vote et doit motiver son avis. Le PV de cet avis doit vous être envoyé par la DDETS.

5. Que faire en cas d'avis défavorable du CMFP ?

Vous pouvez solliciter un nouvel avis ou une contre-expertise, à vos frais, ou vous adresser à la Rectrice et à la DSDEN. Réagissez très vite, avant que l'administration n'ait eu le temps de prendre sa décision. En effet, le CMFP émet un avis qui ne lie pas l'administration. Il vous faudra produire des éléments nouveaux. Si la décision de Mme la Rectrice est, elle aussi, défavorable, vous devez lire et suivre, sur votre arrêté rectoral, les voies et délais de recours. Nous vous conseillerons.

Ref: Code de la santé publique Article L1111-7, Décret n°86-442 du 14 mars 1986 Articles 5 à 18.

Fiche à venir :

4- Je suis accusé(e) d'attouchement ou de voyeurisme que dois-je faire ?



ADHESION

Jean Luc SABY Secrétaire départemental SNEP FSU Lot et Garonne jlsaby47@gmail.com



Allez, c'est parti ! Je soutiens le SNEP-FSU, j'adhère sans hésitation. Je suis totalement convaincu que le SNEP-FSU est le relais indispensable à mon métier de professeur d'EPS. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir des arguments qui me prouveraient le contraire. Que serait l'EPS à l'école sans l'engagement du SNEP-FSU

J'ADHÈRE SANS HÉSITATION!

auprès de notre institution? J'aurai l'occasion de le réaffirmer haut et fort lors des élections professionnelles de décembre prochain en votant FSU. Je m'engage donc sans hésitation à adhérer sans attendre et à voter très prochainement..





STAGIAIRES

UN CONTACT PLUS QUE NÉCESSAIRE DANS UN CONTEXTE D'AFFECTATION DIFFICILE.

Sandra DUFAURE Commissaire paritaire SNEP FSU Bordeaux



Les journées de pré-rentrée pour les fonctionnaires stagiaires (FSTG) se sont déroulées le jeudi 25 et le vendredi 26 août 2022 sur l'INSPE de Bordeaux.

Cette année, l'académie de Bordeaux accueille 43 stagiaires, accompagnés de 16 contractuels alternants.

Nous leur souhaitons à nouveau la bienvenue dans le métier. Nous désirons également remercier l'ensemble des formateurs des INSPE, qui nous laissent intervenir depuis trois ans auprès des stagiaires en nous accueillant dans leur salle.

Avec la mise en place de la réforme de la formation des enseignants, les collègues stagiaires sont affectés majoritairement sur un service à temps plein (17h EPS + 3h AS) à cette rentrée.

Une régression pour le SNEP-FSU qui considère que les fonctionnaires stagiaires vont se retrouver face à un travail colossal de préparation de cours, de bilan et de recherches en plus de l'assimilation du fonctionnement d'un EPLE.

A l'inverse d'une entrée progressive dans le métier doublée d'une formation, d'un temps suffisant de concertation, de va et vient avec un tuteur-rice volontaire, disponible, le ministère tente de combler le manque de titulaires !

Cette première rentrée dans le métier est de plus marquée par un temps de formation réduit, 12 jours dans l'année, avec une demande rectorale en date du 30 mai 2022, de libérer les FSTG le jeudi à l'emploi du temps. Le BO du 21 juillet 2022 précise pourtant que « Lorsque cette formation intervient pendant un temps d'enseignement devant élève, les stagiaires bénéficient à ce titre et automatiquement d'autorisations d'absence "... "Le crédit des jours de formation est organisé sur le temps de service des stagiaires, tout en veillant au respect de la continuité pédagogique et du caractère obligatoire de la formation". Cette publication au 21 juillet 2022, une fois les EDT finalisés dans de nombreux établissements et dans un

moment où les personnels aspirent tous à partir en vacances, a rendu difficile son application et les modifications à apporter aux répartitions.

Les stagiaires EPS 2022/2023 vont devoir faire face à des semaines de 20h face aux élèves et d'une journée de formation à l'INSPE soit l'équivalent de plus d'un temps plein! Cette augmentation de l'ORS (obligation réglementaire de service) constitue une atteinte au statut, au droit à la formation!

A cela, s'est ajouté un retard dans la nomination (fin juillet), éloignée pour une majorité de FSGT de Bordeaux, ne facilitant pas la prise de contact des stagiaires avec les équipes EPS qui pour certaines découvraient cette affectation dans leur établissement. Enfin, nous savons compter sur la profession pour faire face et accueillir au mieux ces jeunes collègues en vue de leur titularisation.

Dès les oraux de Vichy en juin, le SNEP FSU établit un contact avec de nombreux stagiaires et poursuit le travail tout l'été en académie avec l'aide à la formulation des vœux, aux démarches administratives, la transmission de contacts dans les établissements. Ce rôle indispensable leur assure une rentrée apaisée.

Le SNEP-FSU reste disponible pour répondre à tes questions, que tu sois stagiaire ou tuteur-rice. N'hésite pas à consulter le site www.snepfsu-bordeaux.net

Tu peux aussi contacter les responsables stagiaires :
-Nathalie LACUEY : nath.lacuey33@gmail.com (06 83 16 20 48).
-Sandra DUFAURE : sandra.juglin@gmail.com (06 33 18 62 22).

